

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Aix-en-Provence
15433

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : RD 556 - Meyrargues, Venelles - Aménagement entre la Durance et la RD 96 -
Modalités de la concertation publique.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône a inscrit la RD556 – Aménagement entre la Durance et la RD96 dans son programme d’opérations prises en considération lors du vote du budget primitif 2001. Les nombreuses évolutions règlementaires ont retardé l’avancement de ce projet.

Il consiste à améliorer la sécurité et à créer un espace dédié aux modes doux par la création d'une piste cyclable bidirectionnelle sur environ 7 km.

Cette opération d’aménagement, d’un montant supérieur à 1,9 M€ réalisée dans une zone en partie urbanisée, doit faire l’objet, en application de l’article L 103-2 du code de l’urbanisme, d’une concertation publique préalable qui associera toute personne intéressée pendant toute la durée d’élaboration du projet.

Cette concertation prendra la forme de présentations publiques au cours desquelles le représentant du maître d’ouvrage tiendra une ou plusieurs permanences pour répondre aux questions posées.

Ces présentations s’accompagneront de la mise à disposition du public d’un registre permettant de recueillir les observations des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées par le projet. Les modalités d’organisation de la concertation définies ci-avant ont été soumises à l’avis des maires des communes concernées de Meyrargues et Venelles.

A l’issue de la concertation, le bilan sera soumis à l’organe délibérant de la collectivité.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

